

Portrait social

CCSS de la Lozère



En Lozère **28 600 habitants** sont couverts par au moins une prestation légale versée par la CCSS soit **37 %** de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 25 % à 46 % selon les communautés de communes.

Le département se caractérise par une proportion similaire de familles avec enfants (50 % en Lozère 49 % au niveau national) dont 11 % sont des familles monoparentales (16 % au niveau national).

351 étudiants bénéficient d'une aide, soit 3 % de l'ensemble des allocataires (5 % au niveau national).

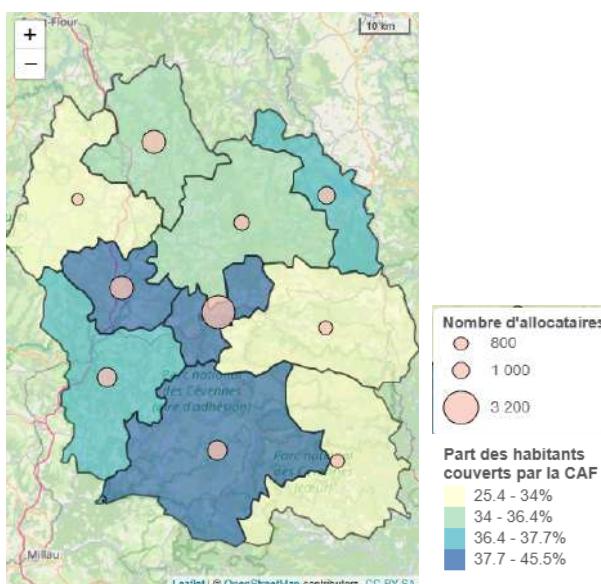
Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la CCSS de la Lozère

Les aides versées par la CCSS visent à soutenir le niveau de vie des familles et à la réduction des inégalités de revenu.

13 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (15 % au niveau national).

3 882 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 307 €.

Dans ces foyers précaires, vivent **2 816 enfants**.



Sources : Caf 21/08/2025 donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire. Insee RP 01/01/2022

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social | CCSS de la Lozère



Petite enfance



Enfance et parentalité



Logement et cadre de vie



Solidarité et insertion



Zoom sur l'évolution du nombre d'allocataires par type de prestation



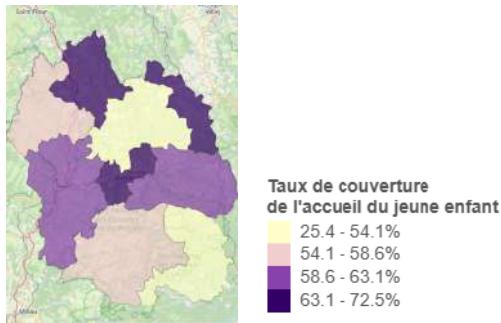
Cafdata



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2022



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoss, Drees, Msa 2022 © IGN © Geofla 2.0.2022

La CCSS de la Lozère soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

En 2022, **1 155 places sont disponibles pour les familles**. La Lozère compte **62 places offertes pour 100 enfants**. Les assistants maternels proposent 518 places, soit **45 % de l'ensemble des places offertes** (52 % au niveau national).

Enfants couverts par la prestation



Source : Caf 2024

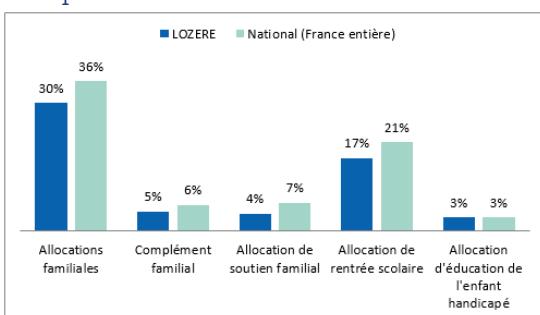
Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : **90 enfants ont des parents qui la perçoivent, soit 7 %**.



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Proportion d'allocataires concernés par ces prestations



Source : Caf 2024

- 30 % des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 5 % obtiennent un complément familial,
- 17 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,
- 4 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- 3 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_nat/table/?disjunctive.annee

Les structures financées en 2024



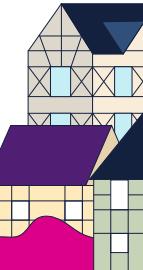
Source : Caf 2024

La CCSS de la Lozère témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Laep : Lieux d'accueil enfants-parents

Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

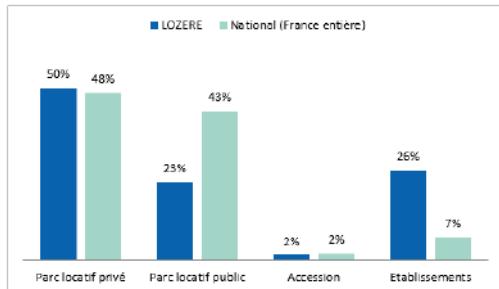




Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2024

Au mois de juin 2024, **5 400** foyers lozériens reçoivent une aide au logement de la part de la CCRSS. Cela représente une population de **8 500 personnes**, soit **11 % de la population** totale du département. La Lozère se caractérise par une proportion moins importante de bénéficiaires d'aides au logement dans le parc locatif public (23 % en Lozère, 43 % au niveau national).

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	Lozère	National
parc Locatif Privé	221 €	238 €
parc Locatif Public	192 €	220 €
Accédants	159 €	183 €
Établissement	202 €	218 €

Source : Caf 2024

Quel que soit le type de logement, les montants moyens de l'aide au logement sont inférieurs en Lozère par rapport à la moyenne nationale, avec des écarts de -16 € à -28 €. Ces écarts pourraient s'expliquer par un niveau de loyer globalement plus bas.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- le versement du Revenu de Solidarité Active (RSA) à **1 100 foyers** sur le territoire lozérien.
- **4 570 allocataires** lozériens bénéficiaires de la Prime d'Activité, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, soit **34 %** des foyers allocataires **lozériens** (33 % au niveau national).

Également incitative à la reprise d'une activité, la Prime d'Activité est cumulée au RSA pour 329 foyers en 2024. **2 900 personnes** souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles sont bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah). 45 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein (59 % au niveau national).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

1 100
BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

17 %
DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

66 %
SONT DES PERSONNES
ISOLES

8 %
SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORIZATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parc_com_f/table/



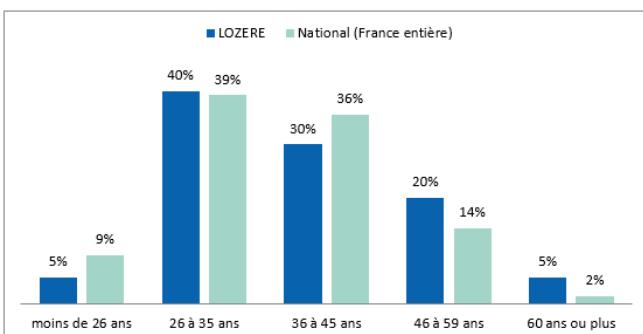
ZOOM | AVVC

Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales

20 personnes ont perçu l'Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales en Lozère entre décembre 2023 et novembre 2024. Elles ont été au nombre de 35 085 sur la France entière. Sur ces douze mois, le montant total versé pour cette aide dans le département a été de 17 400 €, pour un montant moyen par bénéficiaire de 874 € (890 € en moyenne nationale).

Une nouvelle aide existe, pour les victimes de violences conjugales, depuis le 1er décembre 2023. L'expression « violences conjugales » désigne l'ensemble des violences (physiques, psychologiques ou économiques) commises au sein du couple. Cette aide est versée même si la victime n'est plus en couple avec l'auteur présumé. En revanche, les violences intrafamiliales non conjugales n'entrent pas dans le périmètre de l'AVVC. La violence doit être attestée par la présentation d'un dépôt de plainte, d'un signalement adressé au procureur de la République ou d'une ordonnance de protection délivrée par le Juge aux affaires familiales. Cette aide ne peut être versée qu'une fois par période de 12 mois pour un même auteur des faits, ainsi au bout d'un an, la victime peut demander à nouveau l'aide. Le montant de la prestation dépend de la présence et du nombre d'enfants à charge et de la situation financière du bénéficiaire. Plus le revenu de la personne est élevé plus le montant de l'AVVC est minoré.

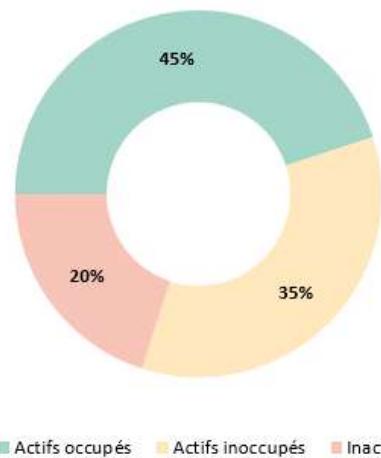
Âge des bénéficiaires et composition familiale



Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- 40 % des bénéficiaires lozériens ont entre 26 et 35 ans et 30 % entre 36 et 45 ans.
- 20 % des bénéficiaires n'ont pas d'enfant. La part des familles avec un enfant (25 %) est similaire en Lozère et au niveau national (26 %), et pour les familles de deux enfants et plus la part est plus importante en Lozère qu'au niveau national (55 % vs 44 %).
- 30 % des bénéficiaires ont au moins un enfant de moins de 3 ans (23 % au niveau national).

Activité des bénéficiaires



Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- 45 % des allocataires de l'AVVC sont actifs avec un emploi. C'est équivalent que ce que l'on observe au niveau de la moyenne de la France entière (45 %).

Précarité et Minima sociaux

	Part des bénéficiaires AVVC percevant le Rsa ou l'Aah	Part des bénéficiaires AVVC percevant la Ppa	Part des bénéficiaires AVVC sous le seuil de bas revenus
Lozère	25 %	50 %	67 %
France	37 %	35 %	57 %

Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- 25 % perçoivent le RSA ou l'AAH, soit une proportion plus faible que le niveau national (37 %),
- 50 % sont bénéficiaires de la Prime d'activité (35 % au niveau national),
- 67 % vivent sous le seuil de bas revenu (57 % au niveau national).